

DANGER !

L'autoroute « A104 bis » arrive dans nos villes !

<http://copra184.org> contact@copra184.org

Le « Projet A104 de PROLONGEMENT de la FRANCILIENNE entre Méry-sur-Oise et Poissy-Orgeval », en pleine zone urbanisée, touchant plus de 300 000 habitants, à travers les Yvelines et le Val d'Oise, est reporté à 2038, avec réexamen à partir de 2030 (Cf. le « Rapport DURON » de fév. 2018 et la « Loi sur les Mobilités » de nov. 2018), mais un autre cheminement routier à 2 fois 2 voies avance, masqué, dans les Yvelines, depuis quelques années... Il s'agit de la « LIAISON RD 30 / RD 190 – PONT d'ACHÈRES » qui reliera Achères à Triel-sur-Seine à travers la commune de Carrières-sous-Poissy (*Se reporter à la carte ci-dessous*) et qui deviendrait très vite une **nouvelle voie à très grande circulation : « autoroute A104 bis ».**

Rappel des étapes de ce projet initié par le Conseil départemental des Yvelines (CD 78) :

<https://www.yvelines.fr/cadre-de-vie/deplacements/routes-transports/rd-190rd-30-pont-a-acheres/>

15 juin – 10 juillet 2009 : concertation publique.

02 janvier – 15 février 2012 : Enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

08 février 2013 : Déclaration d'Utilité Publique du projet par arrêté préfectoral.

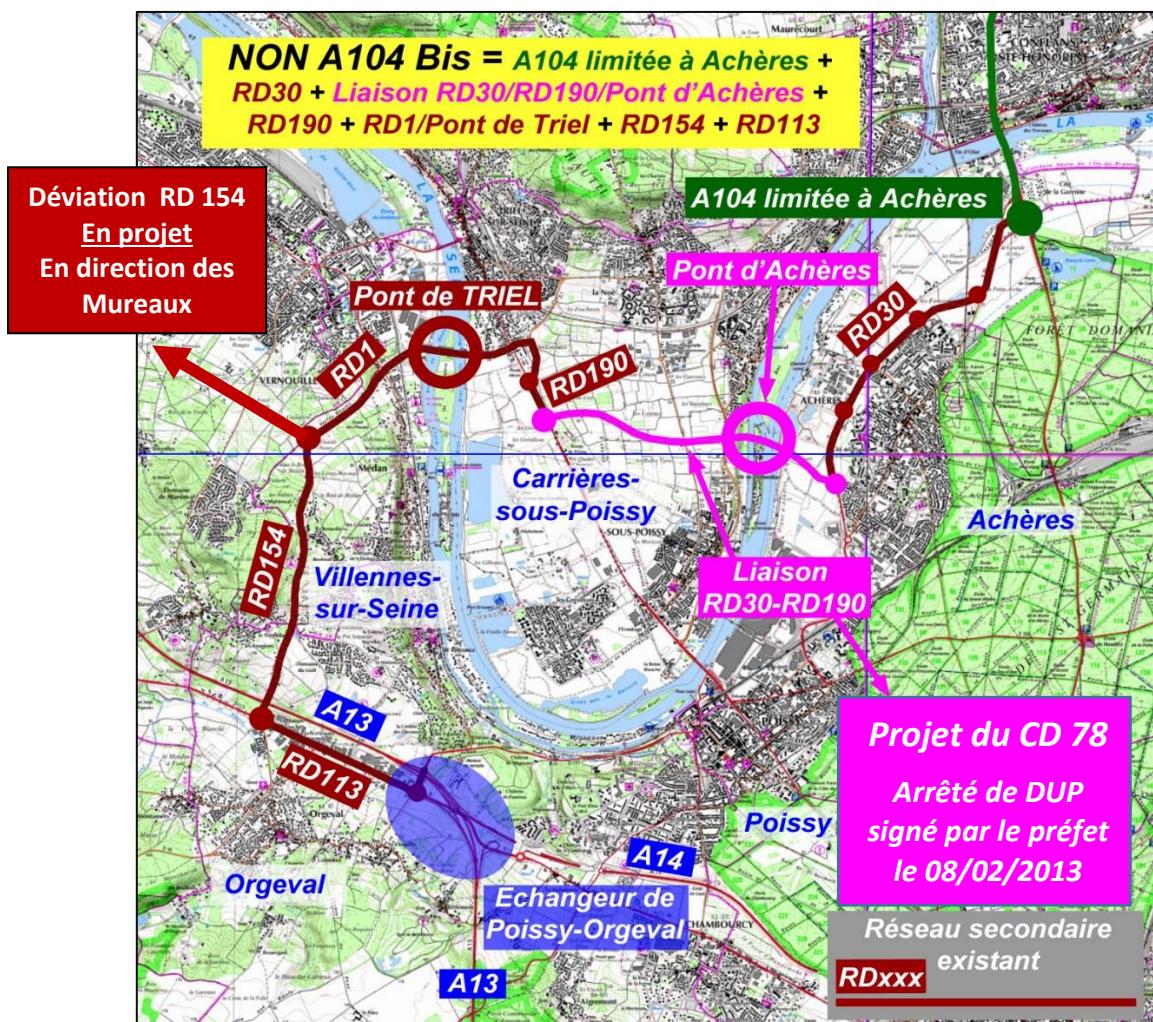
07 novembre 2014 : Rejet, par le Tribunal Administratif de Versailles, des recours contre l'arrêté de DUP.

15 décembre 2016 : Rejet des appels par la Cour Administrative d'Appels de Versailles.

→ 16 janvier 2020 – 05 février 2020 inclus : ENQUÊTE PARCELLAIRE sur les communes d'ACHÈRES, CARRIÈRES-SOUS-POISSY, CHANTELOUP-LES-VIGNES et TRIEL-SUR-SEINE.

Objectifs de cette enquête parcellaire :

- Déterminer, sur le territoire des 4 communes citées précédemment, les emprises foncières nécessaires à la réalisation de la « Liaison RD 30 / RD 190 – Pont d'Achères » et rechercher leurs propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.
- Achat par le CD 78 de toutes ces parcelles / Expropriation des propriétaires concernés.



► Ce projet est une **CATASTROPHE ENVIRONNEMENTALE et SANITAIRE** pour tous les habitants d'Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Orgeval, Triel-sur-Seine, Verneuil, Vernouillet et Villennes qui subiront, de plein fouet, le **BRUIT** et la **POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE SUPPLÉMENTAIRES** des **NOUVEAUX FLUX de véhicules** (voitures et très nombreux poids-lourds) circulant entre le Val d'Oise et les Yvelines, via Conflans et Achères, jusqu'à Orgeval (où la RN 13, déjà très surchargée, actuellement, le sera encore bien davantage, par cette arrivée massive de véhicules) et les Mureaux.

► **Les parcelles des propriétaires terriens concernés constituaient, au départ, une richesse**, à l'époque glorieuse de l'agriculture. Puis ces terres ont été polluées, durant des décennies et donc dévalorisées, d'abord par l'**épandage des eaux usées** puis par les **montagnes de dépôts sauvages de gravats**. Ce foncier va maintenant être acheté, **à un prix dérisoire, par le CD 78**, pour ce projet routier, alors que les terres agricoles manquent, en Île-de-France et que les médias mettent continuellement en exergue l'importance des « circuits courts » avec une « agriculture locale », près des consommateurs.

Pendant la durée de cette ENQUÊTE PARCELLAIRE, il est donc NÉCESSAIRE :

- **D'écrire vos observations dans les registres mis à disposition du public, dans les mairies des 4 villes concernées directement par le projet (*Horaires des permanences ci-dessous*) ...**
- **De transmettre vos observations au Président de la commission d'enquête domicilié à la mairie de Triel-sur-Seine ...**
- **De parler avec le membre de la commission d'enquête présent aux jours et heures suivants :**

mairie d'Achères :

- le samedi 25 janvier 2020 de 9 h à 12 h
- le mercredi 5 février 2020 de 14 h 45 à 17 h 45

mairie de Carrières-sous-Poissy :

- le jeudi 16 janvier 2020 de 9 h à 12 h
- le mercredi 5 février 2020 de 16 h à 19 h

mairie de Chanteloup-les-Vignes :

- le jeudi 30 janvier 2020 de 14 h à 17 h

mairie de Triel-sur-Seine :

- le jeudi 16 janvier 2020 de 9 h à 12 h
- le mercredi 5 février 2020 de 14 h à 17 h

C'EST LA DERNIÈRE LIGNE DROITE ...

C'EST MAINTENANT QU'IL FAUT AGIR ...

DEMAIN, IL SERA TROP TARD !

Le CO.P.R.A. 184 dit :

- **NON aux autoroutes en zones urbanisées.**
(Y compris aux autoroutes « bis » comme la « **A104 bis** »).
- **OUI à l'amélioration du réseau existant** (moindre coût).
- **OUI au développement des modes de transport alternatifs au tout routier.**
(Préservation de l'environnement et de la santé des populations).